

REPUBLIQUE DE LA TUNISIE
SOCIETE TUNISIENNE D'ÉLECTRICITE ET DU GAZ
PROJET DE ASSAINISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION
D'ÉLECTRICITE

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Date de l'avis : **10/02/2009**

Secteur : Energie

Prêt N° : 2000130000120

A.O. N° : **2008 D 3559**

1/ La présente note d'information particulière sur l'acquisition fait suite à la note d'information générale sur l'acquisition des marchés du présent projet, parue dans le développement business n° 622 du 16 janvier 2004.

2/ La Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz (STEG), a obtenu un prêt de la Banque Africaine de Développement en **EUROS**, pour financer les coûts d'acquisition de matériels nécessaires à la réalisation du **PROJET DE ASSAINISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITE EN TUNISIE**. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du ou des marchés qui découleront du présent dossier d'appel d'offres.

3/ La Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz (STEG) Etablissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, sous tutelle du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME, invite par le présent appel d'offres, les soumissionnaires éligibles à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture du matériel suivant :

Appel d'offres N° 2008- D- 3559
Fourniture de CABLE HTA

LOT	Câble unipolaire à isolation synthétique, enterrable , étanche et non armé destiné au réseau HTA.	QUANTITE (km)
1	1 x 240 mm ² aluminium - 30 kv	800
2	1 x 240 mm ² aluminium - 10 kv	90
3	1 x 240 mm ² aluminium - 15 kv	40
4	1 x 50 mm ² aluminium - 30 kv	120

4/ Seuls sont admis à concourir les fournisseurs originaires des pays membres du groupe de la Banque Africaine de Développement. Les fournitures proposées doivent également provenir des pays membres du groupe de la Banque Africaine de Développement.

5/ Les soumissionnaires intéressés par l'appel d'offres peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres dans les bureaux de la Direction Distribution à l'adresse suivante :

Société Tunisienne d'Electricité et du gaz (STEG)
Direction Logistique de distribution
Département Approvisionnement
Adresse : 38, Rue Kémal Ataturk
Batiment G, 3^{ème} Etage
Tunis - TUNISIE
Tél : (216) 71 341 311- Poste 4486 et 4190
Fax : (216) 71 349 981/330 174/341 401

6/ : Les candidats pourront acheter les Dossiers d'Appel d'Offres sur demande écrite à l'adresse ci-dessous et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de l'équivalent de **70 DT** (Soixante dix Dinars Tunisiens) en espèce ou par virement bancaire au compte de la **STEG** :

C.C.B. S.T.B. (Société Tunisienne de Banque) : 10 40 41 00-009280378859

7/ : Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des Clauses Administratives Générales sont les clauses du *Dossier Standard d'Appel d'Offres de la Banque Africaine de Développement pour la passation des Marchés de fournitures*, publié par la Banque Africaine de Développement.

8/ Toutes les offres doivent être envoyées ou déposées au Bureau d'Ordre Central de la STEG, au nom de Monsieur le **Président de la Commission des Marchés au 38, rue Kémal ATATURK 1080 Tunis - TUNISIE** au plus tard le **08/04/2009 à 10h00 heure locale** et doivent rester valables pendant un délai de **150 jours** après l'ouverture des plis. Les offres doivent être accompagnées d'une caution bancaire de soumission d'un montant forfaitaire pour chacun des lots de l'appel d'offres égal aux montants indiqués dans le tableau ci-après ou leur équivalent en monnaie de cotation de l'offre.

Lots	Valeur de la caution de soumission en Dinar tunisien (DT)
1	130. 000
2	11. 000
3	4. 000
4	10.000

9/ Les plis seront ouverts en séance publique en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **08/04/2009 à partir de 10H30 heure locale**, à l'adresse mentionnée ci-haut.

10/ Les soumissionnaires nationaux pourront bénéficier d'une marge de préférence nationale de **15%** (quinze pour cent) lors de l'évaluation des offres.